

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 11 septembre 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 11 septembre 2017, À 19H00, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Denys Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Réjean Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.
ÉGALEMENT PRÉSENT:

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Éric De Carufel, Coordonnateur des loisirs

208-09-2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

209-09-2017

PROCÈS-VERBAUX D'AOÛT 2017

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 août 2017 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3091 à 3101 comportant les résolutions #185-08-2017 à #203-08-2017 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 5 septembre 2017 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 3102 à 3104 comportant les résolutions #204-09-2017 à #207-09-2017 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

210-09-2017

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 516433 à 516440 inclusivement, totalisant un montant de 60 602,59 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 8653 à 8718 inclusivement, totalisant un montant de 415 350,54 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 3271 à 3289 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 63 254,34 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 210-09-2017 au montant de 539 207,47 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

211-09-2017

EMPRUNT 04-97 : FERMETURE (N/D : 202-111)

Attendu que l'emprunt 04-97 arrive à échéance le 20 septembre 2017;

Attendu que les taux d'intérêts fluctuent considérablement suite au changement du taux directeur de la Banque du Canada;

Considérant que le fonds dédié aux infrastructures créé en 2014 contient un solde disponible de 11 701,70 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Lefebvre, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire acquitter le solde de l'emprunt 04-97 au montant de 11 700,80 \$ et fermer le prêt numéro 0260050-PR6 contracté à la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf.

Que le remboursement de cet emprunt sera payé à même le fonds dédié aux infrastructures disponible au compte 59 13170 000.

Adopté.

212-09-2017
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

RÈGLEMENT NUMERO 09-2017

Règlement décrétant une dépense de 960 600 \$ et un emprunt de 960 600 \$ pour des travaux de réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique sur une distance de ± 285 mètres.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 août 2017;

Considérant qu'un projet du présent règlement a été adopté à la séance ajournée du 5 septembre 2017;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

Considérant que ce règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que toute dépense accessoire et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 09-2017 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 09-2017 ".

Attendu que le règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter de la Ville.

Attendu que le présent règlement doit obtenir l'approbation du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Adopté.

213-09-2017
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 10A-2017

Règlement décrétant une dépense de 1 541 700 \$ et un emprunt de 1 541 700 \$ pour des travaux de réfection d'une partie du boulevard Centenaire sur une distance de \pm 195 mètres linéaires, d'une partie de la rue du Parc sur une distance de \pm 150 mètres linéaires et d'une partie de la rue Sainte-Angélique sur une distance de \pm 35 mètres linéaires.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 juin 2017;

Considérant qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 10A-2017 soit et est adopté.

Que le règlement d'emprunt final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

214-09-2017

TRAVAUX DE RÉFECTION RUE SAINTE-ANGÉLIQUE (PROJET #1505) CORRECTION – SERVICE PROFESSIONNEL (N/D : 602-130)

Attendu que les membres du conseil ont donné mandat à Monsieur Marc Plamondon, ingénieur, pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique sur une longueur de \pm 240 mètres;

Attendu que la résolution 198-08-2017 autorisait le financement de cette dépense de 16 500 \$ taxes en sus à même les surplus libres;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile corrige la source de financement de cette dépense et remet disponibles au surplus libres la somme reliée à cette dépense.

Que cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt numéro 09-2017, qui décrète une dépense pour des travaux de réfection de la rue Sainte-Angélique;

Adopté.

215-09-2017

**TRAVAUX DE RÉFECTION PONCEAU SAINTE-ANNE (PROJET #1719)
CORRECTION – SERVICE PROFESSIONNEL ÉTUDE EN
GÉOTECHNIQUE (N/D : 602-130)**

Attendu que les membres du conseil ont donné mandat à la firme Englobe Corp. pour des services professionnels afin de réaliser une étude de caractérisation en géotechnique ainsi que du contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'un ponceau dans le rang Sainte-Anne;

Attendu que ce projet sera désormais réalisé en régie et qu'il ne requiert plus d'étude de caractérisation en géotechnique ni de contrôle des matériaux lors des travaux;

Attendu que la résolution 201-08-2017 autorisait le financement de cette dépense de 14 501 \$ taxes en sus à même les surplus libres;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile annule ce mandat donné à la firme Englobe Corp. ainsi que la source de financement de cette dépense et remet disponibles au surplus libres la somme reliée à cette dépense.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Un citoyen s'est présenté concernant une terre de la Ville en location aux Chevaliers de Colomb de Saint-Basile sur laquelle des territoires de chasse sont installés. Il démontre son intérêt pour l'achat de ladite terre située dans le secteur du rang Sainte-Madeleine et demande au conseil de lui proposer une offre si les membres du conseil sont intéressés par cette transaction. Les membres du conseil délibéreront sur la question et feront un retour directement au citoyen pour l'aviser de leur décision.

216-09-2017

COMMANDITES POUR LES SPORTS D'ÉLITE (N/D : 102-102)

Attendu que par sa résolution numéro 214-10-2004, le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté une politique de commandite pour les sports d'Élite;

Attendu que l'engagement sportif de Madame Marguerite Desrosiers, sélectionnée par l'équipe *World* de Cheerleading, satisfait à toutes les conditions de la politique de commandites pour les sports d'Élite;

Attendu que l'engagement sportif de Madame Blanche Desrosiers, sélectionnée par le programme de sport-étude en patinage artistique du Blizzard du Séminaire Saint-François et membre de Patinage Canada, satisfait à toutes les conditions de la politique de commandites pour les sports d'Élite;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le versement de 100 \$ à Madame Marguerite Desrosiers pour sa participation aux différents championnats provinciaux, nationaux et mondiaux de Cheerleading.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le versement de 100 \$ à Madame Blanche Desrosiers pour sa participation au programme de sport-étude en patinage artistique du Blizzard du Séminaire Saint-François ainsi qu'aux compétitions rattachées à ce programme.

Adopté.

217-09-2017

EXERCICE MILITAIRE (N/D : 102-102)

Considérant que le 2^e bataillon Royal 22^e Régiment prévoit faire un exercice militaire intitulé *Exercice Castor Intrépide* entre le 2 et le 20 octobre 2017 sur le territoire de la Ville de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le 2^e bataillon Royal 22^e Régiment de mettre en pratique ses capacités de mener différentes opérations militaires sur le territoire de la Ville de Saint-Basile entre le 2 et le 20 octobre 2017.

Adopté.

218-09-2017

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2017 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2017 de la Ville est de 38 495 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 10 000 \$ en novembre 2016 (rés. 248-11-2016), un montant de 10 000 \$ en février 2017 (rés. 023-02-2017) et un montant de 10 000 \$ en mars 2017 (rés. 063-03-2017);

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement au montant de 8 495 \$.

Adopté.

LOISIRS

Monsieur Éric de Carufel, coordonnateur aux loisirs, donne un compte rendu concernant les activités du terrain de jeu qui se sont déroulées à l'été 2017.

219-09-2017

**DIVERS PROJETS (PROJET # 1505-1602-1603-1719)
MANDAT ADJOINTE EN GESTION DES PROJETS (N/D : 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile doit procéder à la réfection d'une partie de la rue Sainte-Angélique, entre les numéros civique 446 et 460;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile doit également procéder à la réfection d'une partie du boulevard du Centenaire, de l'avenue du Parc et des stationnements;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile doit également procéder au prolongement de la rue Savard et de la rue Jobin dans le développement domiciliaire;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à Madame Laurie Mimeault, urbaniste et adjointe en gestion des projets pour gérer les différents dossiers avec les professionnels requis (ingénieurs, arpenteurs, firmes en géotechnique, Hydro-Québec etc.).

Que le tout doit être fait en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

220-09-2017

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
– MISE EN PLACE D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE (N/D : 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire faire des interventions afin d'améliorer et de favoriser la circulation sécuritaire des piétons;

Attendu la problématique qui subsiste particulièrement au niveau des intersections suivantes : rue Genest et rue Sainte-Angélique;

Attendu que la rue Sainte-Angélique à Saint-Basile fait partie des routes identifiées dans le schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf comme un axe du réseau local à intérêt régional emprunté par le trafic lourd de façon intense;

Attendu que la problématique soulevée est la vitesse élevée des automobilistes et des camionneurs sur la rue Sainte-Angélique et à l'intersection nommée ci-haut, augmentant ainsi le risque d'accident dans un secteur urbanisé en lien avec la présence des clientèles plus à risque tels que piétons, cyclistes, jeunes de l'école primaire de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire aménager une traverse piétonnière directement sur la rue Genest avec la rue Sainte-Anne afin d'améliorer la sécurité des usagers vulnérables surtout la clientèle des jeunes écoliers de l'école primaire des Trois-Sources.

Que, par cette intervention, le conseil municipal veut maintenir l'équilibre entre la sécurité routière et la mobilité des usagers.

Que Madame Laurie Mimeault, urbaniste et adjointe en gestion des projets est autorisée à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

221-09-2017

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE – MISE EN PLACE D'UN OUVRAGE ROUTIER :
TERRE-PLEIN CENTRAL (N/D : 602-130)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire faire des interventions sur le réseau routier qui visent à améliorer significativement la sécurité de tous les usagers de la route;

Attendu la problématique qui subsiste particulièrement au niveau de la rue Sainte-Angélique, lorsque la limite passe de 80 km/h à 50 km/h à l'entrée de la zone urbaine jusqu'au centre du village;

Attendu que la rue Sainte-Angélique à Saint-Basile fait partie des routes identifiées dans le schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf comme un axe du réseau local à intérêt régional emprunté par le trafic lourd de façon intense;

Attendu que la problématique soulevée est la vitesse élevée des automobilistes et des camionneurs augmentant le risque d'accident dans un secteur urbanisé en lien avec la présence des clientèles plus à risque tels que piétons, cyclistes, jeunes de l'école primaire de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire aménager un ouvrage routier de type terre-plein central afin d'améliorer de manière significative la sécurité des usagers vulnérables.

Que, par cette intervention, le conseil municipal veut maintenir l'équilibre entre la sécurité routière et la mobilité des usagers.

Que Madame Laurie Mimeault, urbaniste et adjointe en gestion des projets est autorisée à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

222-09-2016

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL (N/D : 502-101)**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Saint-Basile désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Saint-Basile prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de zéro (0) pompier pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année (2018) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

Adopté.

223-09-2017

**CREUSAGE FOSSÉ COIN SAINTE-MARIE ET GRAND RANG
MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux de creusement de fossé au coin Sainte-Marie et le Grand Rang, près de l'ancien dépanneur;

Attendu que les travaux sont évalués, par le directeur des travaux publics, à 5 500 \$;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur des travaux publics pour procéder à l'exécution des présents travaux.

Que cette dépense sera payée à même les surplus libres.

Adopté.

224-09-2017

CADRES / CONTRATS DE TRAVAIL (N/D: 305-140)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile et Yves Savard, directeur des travaux publics, Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu, Cédric Plamondon, directeur du service incendie et Éric De Carufel, coordonnateur des loisirs s'entendent pour un contrat de travail, de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2016, en date de ce jour;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve les contrats de travail intervenus entre elle et son directeur des travaux publics, son coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu, son directeur du service incendie et son coordonnateur des loisirs pour une période indéterminée débutant le 1^{er} janvier 2016.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le directeur général Paulin Leclerc à signer les contrats de travail à intervenir avec chacun d'eux.

Adopté.

225-09-2017

FORMATION LAURIE MIMEAULT (N/D: 305-140)

Considérant qu'en lien avec son travail, Laurie Mimeault désire suivre trois (3) formations, à savoir : la communication avec les médias et avec les citoyens, adjudication des contrats municipaux (fondements, obligations et contrôles) et préparation et rédaction des appels d'offres municipaux;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Madame Laurie Mimeault, Urbaniste, responsable des communications et adjointe à la gestion des projets, à suivre les formations mentionnées ci-haut.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de payer les frais d'inscription reliés à chacun des cours conditionnellement à l'obtention des notes de passage et réussite pour ceux dispensés par l'ADMQ.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, pour les formations dispensées par l'ADMQ, accepte le prêt du matériel nécessaire à la formation (ordinateur, téléphone, etc.) et de libérer Madame Laurie Mimeault sur le temps de travail afin qu'elle puisse suivre la formation.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, pour les formations dispensées par l'ADMQ accepte la répartition des heures de formation selon la répartition suivante : environ 60% au frais de la Ville et 40% au frais de l'employé.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

226-09-2017

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h20 et ajournée au mardi 19 septembre à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière